

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

HOPITAL CENTRAL DE L'ARMEE

Dr Mohamed SEGHIR NEKKACHE

## MISE EN DEMEURE N°01

SARL KIANFAR sise à zone d'activité local 01 Tighennif wilaya- Mascara titulaire du contrat N°67 du 16/03/2023 portant « **Fourniture des barquettes alimentaires, couvert jetables, et papier à usage domestique et sanitaires au profit de l'Hôpital Central de l'Armée** » est mis en demeure pour non-respect des clauses contractuelles citées dans le contrat, le fournisseur est tenu de procéder à la livraison de la marchandise dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Faute de quoi, les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur, seront appliquées.